

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2020

Le 18 septembre deux mille vingt à 14h20, l'Assemblée Générale de l'Etablissement Public Foncier de la Haute Savoie s'est réunie dans la salle des fêtes à AMANCY (74800), sur convocation du Président en date du 11 septembre 2020.

Total des droits de vote				98 Voix			
Au titre de la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons				7 voix			
Au titre de la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy				13 voix			
Au titre de la Communauté d'Agglomération de Thonon				7 voix			
Au titre de la Communauté de Communes Arve et Salève				5 voix			
Au titre de la Communauté de Communes Cluses, Arve et Montagnes				6 voix			
Au titre de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie				5 voix			
Au titre de la Communauté de Communes Fier et Ussets				4 voix			
Au titre de la Communauté de Communes du Genevois				6 voix			
Au titre de la Communauté de Communes du Haut-Chablais				4 voix			
Au titre de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre				4 voix			
Au titre de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles				4 voix			
Au titre de la Communauté de Communes du Pays Rochois				5 voix			
Au titre de la Communauté de Communes du Pays d'Evian – Vallée d'Abondance				6 voix			
Au titre de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy				4 voix			
Au titre de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes				4 voix			
Au titre de la Communauté de Communes Ussets et Rhône				5 voix			
Au titre de l'Assemblée Spéciale				4 voix			
Au titre du Conseil Départemental				1 voix			
Au titre de la Région Auvergne Rhône-Alpes				4 voix			
Membres associés							
Chambre des Métiers et de l'Artisanat				1 représentant			
Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc				1 représentant			
Chambre Interdépartementale des Notaires				1 représentant			
MEMBRES PARTICIPANTS TITULAIRES	Présent	Représenté	Excusé/Absent	MEMBRES PARTICIPANTS SUPPLEANTS	Présent	Représenté	Excusé/Absent
Titulaires				Suppléants			X
DUPESSEY Christian - Président	X			AEBISCHER Christian			X
ANDRES Sylvie			X	AGERON Pierre			X
ANTOINE Patrick	X			ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth			X
ANTONIELLO Claude	X			ARCHINARD Jacques			X
AUDETTE Laurence	X			AVOUAC Boris			X
BASTID Isabelle	X			BACH Mathieu			X
BEERENS-BETTEX Simon			X	BARBIER Daniel			X
BEL Serge	X			BARRY Olivier	X		
BERNIER François	X			BAUD Jean-Baptiste			X
BERTHIER Allain		X		BAUDIN Yolande	X		
BLOCMAN Jean-Michel		X		BESSON Stéphane			X
BOCCARD Bernard	X			BEURRIER Chrystelle			X
BOETTNER Charlotte	X			BOURON Jean-René			X
BOSLAND Jean-Paul		X		BOUVIER Catherine			X
BOUCHER Michel			X	BRETON Carole			X
BOURNE Hervé		X		BURGAZ Muriel			X
BOUVET Stéphane	X			CADOUX Christine	X		
BUCHARLES Christine	X			CAMUSSO Françoise			X
BUFLIER Daniel	X			CAUL-FUTY Laurène			X

MEMBRES PARTICIPANTS TITULAIRES	Présent	Représenté	Excusé/Absent	MEMBRES PARTICIPANTS SUPPLEANTS	Présent	Représenté	Excusé/Absent
Titulaires				Suppléants			X
BURNET Jacques		X		CERIATI-MAURIS Odile			X
CALLET Gilles	X			CHAPEL Patrick			X
CARBONNEL François-Eric	X			CHAPON Chantal			X
CESANA Raphael	X			CHARVIER Roger			X
CHABOD Frédéric	X			CHEVALIER Laurent			X
CHEMINAL Yves	X			COLELLA Rocco			X
CHUINARD Claire	X			COLLOMB-PATTON Claude			X
COUTIN Michel	X			CONDEVAUX Patrick	X		
CUZIN Agnès	X			CONSTANT Jean-Paul			X
DALEX Jacques		X		COURLET Jérémie			X
DE PACHTERE Philippe			X	COURTIN Philippe	X		
DEMOLIS Cyril	X			DALL'AGLIO Sandrine			X
DENNE Jean-Claude		X		DE SMEDT Michel			X
DEPLANTE Daniel		X		DOMENGE-CHENAL Michèle	X		
DEVILLE François	X			DUMONT Patrick			X
DOLDO Dominique	X			DUPERTHUY Denis			X
DREME Fabienne		X		FALCONNAT Karine			X
DUSSAIX Julien	X			FAUCON Virginie			X
DUVAND Florence		X		FAVRE Laurent			X
FORESTIER Jean-Paul			X	FOL Béatrice			X
FOURNIER-BIDOZ Gérard	X			GAILLARD Bernard			X
FRANCOIS Virginie	X			GAL Pierre			X
GENOUD Marc	X			GIBOUIN Guillaume			X
GEORGET Jean-Claude	X			GILET Laurent			X
GILLET Bruno	X			GIRARD Marie-Pierre			X
GUIBERTI Frédéric	X			GOBBER Renato			X
GUICHARD Ségolène	X			GRATS Myriam	X		
GUITTON Christophe	X			HARMAND Jean-Claude			X
GYSELINCK Fabrice	X			HENON Christian			X
HEISON Christian			X	HUMBERT Vincent			X
JACQUIER Olivier		X		JACQUESON Philippe			X
JACQUIER Pierre-André			X	JIRO Sarah			X
JULIEN Charlotte			X	JULLIARD Maxime			X
LAYDEVANT Christiane			X	LACHAT Hervé			X
LECAILLON Vincent			X	LACHENAL Dominique			X
LECAQUE Vincent	X			LARDET Frédérique			X
LOMBARD Gérald	X			LAVOREL Joelle			X
LOMBARD Roland	X			LECONTE Patrick	X		
LYONNAZ Bruno	X			LETESSIER Alain	X		
MAIRE Denis	X			MARTEL Mireille			X
MANILLIER Claude		X		MARTINEZ Julian			X
MARULLAZ Aube	X			MASSEIN Pierre-Louis			X
MAS Jean-Philippe		X		MILLET-URSIN Marc	X		
MATTEL Jean-Luc	X			MOGENET Jean-Charles			X
MEDORI Ange		X		PACCARD Franck			X
MEGARD Claire	X			PACORET Catherine			X
MENEGHETTI Marc	X			PALLUD Jean			X
MODURIER Aurélien		X		PATOIS Luc			X
MONTCOUQUIOL Julie	X			PEGUET Gilles			X
MUSARD Jean-Paul	X			PERISSOUD Jean-François			X
OBERLI Gérard	X			PERNAT Marie-Pierre			X
PASTOR Gérard			X	PEROMET Clément			X
PELLICIER Raymond			X	PERY Pierre			X

MEMBRES PARTICIPANTS TITULAIRES	Présent	Représenté	Excusé/Absent	MEMBRES PARTICIPANTS SUPPLEANTS	Présent	Représenté	Excusé/Absent
Titulaires				Suppléants			X
PEPIN Stéphane	X			PESSEY Tony			X
PERDRIX Marie-Luce		X		PEUGNIEZ Eric			X
PERINET Nadine		X		PIGNAL-JACQUARD Marcel			X
PERRILLAT-AMEDE André	X			PLAGNAT Pauline			X
PETEX Christelle			X	PRUD'HOMME Philippe			X
PFLIEGER Géraldine	X			PUGIN André			X
PODEVIN Christian			X	REMILLON Régine	X		
PONCET Christophe		X		ROBLES Rachel			X
POZZO Florence			X	ROUPIOZ Sylvia	X		
RATSIMBA David	X			SERRATE Bénédicte			X
REVILLON Bernard	X			SOULAT Jean-Luc			X
ROGUET Isabelle	X			TERRIER Jean-Claude			X
SADDIER Martial			X	TREMBLAY-GUETTET Jeannie	X		
SAVIGNY Emeline			X	TRUFFET Jean-Marc			X
SBAFFO Maly		X		VENNER Laetitia	X		
SCHERMA Sébastien		X		VERCIN André			X
SEGAUD-LABIDI Nora	X			VERMELLE Christian			X
SONGEON Christophe		X		VIVIANT Gilles			X
STEYER Jean-Pierre			X	VOIRIN Pierre			X
TARAGON Sylvie	X			VOUILLOT Jean-Michel	X		
TERRIER Thomas			X	VUAGNOUX Jean-Louis			X
THEVENET Didier	X			VULLIET Jean			X
TRABICHET Yannick	X			WIESZNIESKI Ludovic			X
TRIMBUR Olivier			X	WOLF Pascal			X
VANNSON Chantal	X			BERTHIER Michel			X
VENDRASCO Isabelle			X	JACCAZ Yann			X
VINCENT Carole	X			MUFFAT-ES-JACQUES Christine			X
Membres Associés (pas de vote)							
SAVIGNY Emeline			X	BESSON Yves			X
BADO David			X	ANDRES Frédéric			X
GRAVIER Séverine	X			KROELY Alain	X		

PARTICIPANTS pour l'EPF 74 :
Philippe VANSTEENKISTE Directeur Marlène CHANCRIN - Loïc ALCARAS – Sarra BOUNEMOUR – Anne-Laure PEYTAVIN – Emeline MUFFAT-ES-JACQUES – Stéphanie MARS – Franck BOGEY - Estelle GIROT - Thomas SABLE – Brian BEDUCHAUD - Joanna RIEUPEYROUX
INVITES Présents :
M. Sylvain THOMAS (DDT)

Total des votants présents ou représentés : 78

Le quorum est atteint, l'Assemblée Générale peut délibérer

INTRODUCTION

Le Président sortant, Christian DUPESSEY souhaite la bienvenue à tous les élus présents représentant soit leur commune, soit leur EPCI.

Il remercie tout particulièrement Monsieur Dominique DOLDO, Maire d'Amancy et ses services de nous accueillir pour cette Assemblée Générale.

Il rappelle ensuite les principes fondamentaux régissant l'EPF à destination des nouveaux élus :

- *l'EPF est une structure indépendante, gouvernée uniquement par les élus des collectivités territoriales adhérentes. Il y a donc une forte mutualisation qui s'exerce entre les élus qui font vivre l'EPF.*
- *l'EPF est une structure autonome, notamment financièrement : elle possède ses propres ressources grâce à la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE).*
- *l'EPF est une structure experte en matière de foncier. Cette expertise foncière est mise à la disposition des élus pour les aider dans leurs décisions.*

*DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :
MONSIEUR JEAN-PAUL MUSARD*

**POINT 1.
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

Aucune autre rectification n'ayant été demandée, le procès-verbal de la dernière séance de l'Assemblée Générale, qui s'est tenue le 13 décembre 2019, est approuvé à l'unanimité.

POINT 2.

2020-01– VOTE : ELECTION DES DELEGUES QUI SIEGERONT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPF 74

L'Assemblée Générale se réunit en séance publique **au moins une fois par an** :

- Elle élit dans les trois mois du renouvellement des conseils municipaux et des EPCI, un conseil d'administration. Art L. 324-3,
- Elle vote le produit de la Taxe Spéciale d'Equipement, sur proposition du conseil d'administration. Art L. 324-4,
- Elle vote les modifications des statuts, sur proposition du conseil d'administration. Art L. 324-2-1,
- Elle valide le périmètre de l'Etablissement Public Foncier au vu des délibérations du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration lui présente ses délibérations concernant :

- Le Programme Pluriannuel d'Intervention et ses orientations,
- L'état prévisionnel des dépenses et des recettes,
- Les nouvelles adhésions.

Et ceci sous réserve des dispositions de l'article L.324-7 du Code de l'Urbanisme.

Le Département et la Région sont membres de l'Assemblée Générale et disposent d'un droit de vote.

La chambre d'agriculture, la chambre des métiers et la chambre interdépartementale des Notaires sont membres associés et ne disposent à ce titre que d'une voix consultative.

Suite aux élections de 2020, avec les renouvellements des Conseils municipaux et des Conseils Communautaires, il convient conformément à nos statuts, d'élire les nouveaux représentants qui siégeront au Conseil d'Administration de l'EPF.

La représentation des membres au sein du Conseil d'Administration est calculée en fonction de la population que représente chaque membre – hormis pour le Département et la Région.

- ✓ Vu les articles 8, 9 et 10 des statuts de l'EPF,
- ✓ Vu le cumul de Populations en vigueur à compter du 1er janvier 2020 - date de référence statistique 1er janvier 2017 :

Les délégués titulaires ou représentés de l'Assemblée Générale doivent élire les délégués **titulaires** et **suppléants** pour siéger au Conseil d'Administration.

Le Président fait un appel à candidature pour ces élections et propose de voter :

Les délégués pour Annemasse Les Voirons-Agglomération :

Titulaires à l'Assemblée Générale	Elections
<ul style="list-style-type: none"> ✓ ANTOINE Patrick ✓ BOCCARD Bernard ✓ BOUCHER Michel ✓ BOSLAND Jean-Paul ✓ CHEMINAL Yves ✓ DUPESSEY Christian ✓ MAIRE Denis 	<p>Titulaires ANTOINE Patrick BOCCARD Bernard DUPESSEY Christian</p> <p>Suppléants BOSLAND Jean-Paul CHEMINAL Yves MAIRE Denis</p>

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré :

- ✓ **SONT ELUS**, à l'unanimité au sein du Conseil d'Administration :

Au titre de **délégués titulaires** :

1. **ANTOINE Patrick**
2. **BOCCARD Bernard**
3. **DUPESSEY Christian**

Au titre de **délégués suppléants** :

1. **BOSLAND Jean-Paul**
2. **CHEMINAL Yves**
3. **MAIRE Denis**

Les délégués pour le Grand Annecy :

Titulaires à l'Assemblée Générale	Elections
<ul style="list-style-type: none"> ✓ BASTID Isabelle ✓ GUICHARD Ségolène ✓ JULIEN Charlotte ✓ LAYDEVANT Christiane ✓ LYONNAZ Bruno ✓ MODURIER Aurélien ✓ PASTOR Gérard ✓ PELLICIER Raymond ✓ PERDRIX Marie-Luce ✓ PONCET Christophe ✓ SEGEUD-LABIDI Nora ✓ TERRIER Thomas ✓ TRIMBUR Olivier 	<p>Titulaires BASTID Isabelle GUICHARD Ségolène LAYDEVANT Christiane LYONNAZ Bruno PERDRIX Marie-Luce PONCET Christophe SEGAUD-LABIDI Nora</p> <p>Suppléants JULIEN Charlotte MODURIER Aurélien PASTOR Gérard PELLICIER Raymond TERRIER Thomas TRIMBUR Olivier</p>

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré :

- ✓ **SONT ELUS**, à l'unanimité au sein du Conseil d'Administration :

Au titre de **délégués titulaires** :

1. **BASTID Isabelle**
2. **GUICHARD Ségolène**
3. **LAYDEVANT Christiane**
4. **LYONNAZ Bruno**
5. **PERDRIX Marie-Luce**
6. **PONCET Christophe**
7. **SEGAUD-LABIDI Nora**

Au titre de **délégués suppléants** :

1. **JULIEN Charlotte**
2. **MODURIER Aurélien**
3. **PASTOR Gérard**
4. **PELLICIER Raymond**
5. **TERRIER Thomas**
6. **TRIMBUR Olivier**

Les délégués pour Thonon Agglomération :

Titulaires à l'Assemblée Générale	Elections
<ul style="list-style-type: none"> ✓ BEL Serge ✓ CHUINARD Claire ✓ DEMOLIS Cyril ✓ DEVILLE François ✓ JACQUIER Olivier ✓ MANILLIER Claude ✓ SONGEON Christophe 	<p style="text-align: center;">Titulaires</p> <p style="text-align: center;">BEL Serge DEMOLIS Cyril DEVILLE François</p> <p style="text-align: center;">Suppléants</p> <p style="text-align: center;">CHUINARD Claire SONGEON Christophe MANILLIER Claude</p>

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré :

- ✓ **SONT ELUS**, à l'unanimité au sein du Conseil d'Administration :

Au titre de **délégués titulaires** :

1. **BEL Serge**
2. **DEMOLIS Cyril**
3. **DEVILLE François**

Au titre de **délégués suppléants** :

1. **CHUINARD Claire**
2. **SONGEON Christophe**
3. **MANILLIER Claude**

Les délégués pour la Communauté de Communes Arve et Salève :

Titulaires à l'Assemblée Générale	Elections
<ul style="list-style-type: none"> ✓ CESANA Raphael ✓ CHABOD Frédéric ✓ PERINET Nadine ✓ PETEX Christelle ✓ ROGUET Isabelle 	<p>Titulaire CHABOD Frédéric</p> <p>Suppléant ROGUET Isabelle</p>

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré :

- ✓ **SONT ELUS**, à l'unanimité au sein du Conseil d'Administration :

Au titre de **délégué titulaire** :

1. **CHABOD Frédéric**

Au titre de **délégué suppléant** :

1. **ROGUET Isabelle**

Les délégués pour la Communauté de Communes Cluses, Arve et Montagnes :

Titulaires à l'Assemblée Générale	Elections
<ul style="list-style-type: none"> ✓ DUSSAIX Julien ✓ GYSELINCK Fabrice ✓ MAS Jean-Phillippe ✓ PEPIN Stéphane ✓ STEYER Jean-Pierre ✓ VANNSON Chantal 	<p>Titulaires DUSSAIX Julien VANNSON Chantal</p> <p>Suppléants GYSELINCK Fabrice PEPIN Stéphane</p>

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré :

- ✓ **SONT ELUS**, à l'unanimité au sein du Conseil d'Administration :

Au titre de **délégués titulaires** :

1. **DUSSAIX Julien**
2. **VANNSON Chantal**

Au titre de **délégués suppléants** :

1. **GYSELINCK Fabrice**
2. **PEPIN Stéphane**

Les délégués pour la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie :

Titulaires à l'Assemblée Générale	Elections
<ul style="list-style-type: none"> ✓ DEPLANTE Daniel ✓ BLOCMAN Jean-Michel ✓ DE PACHTERE Philippe ✓ LOMBARD Roland ✓ VENDRASCO Isabelle 	<p>Titulaires DEPLANTE Daniel LOMBARD Roland</p> <p>Suppléants BLOCMAN Jean-Michel VENDRASCO Isabelle</p>

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré :

- ✓ **SONT ELUS**, à l'unanimité au sein du Conseil d'Administration :

Au titre de **délégués titulaires** :

1. **DEPLANTE Daniel**
2. **LOMBARD Roland**

Au titre de **délégués suppléants** :

1. **BLOCMAN Jean-Michel**
2. **VENDRASCO Isabelle**

Les délégués pour la Communauté de Communes du Genevois :

Titulaires à l'Assemblée Générale	Elections
<ul style="list-style-type: none"> ✓ CUZIN Agnès ✓ GENOUD Marc ✓ LECAQUE Vincent ✓ MENEGHETTI Marc ✓ OBERLI Gérard ✓ VINCENT Carole 	<p>Titulaires CUZIN Agnès MENEGHETTI Marc</p> <p>Suppléants GENOUD Marc LECAQUE Vincent</p>

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré :

- ✓ **SONT ELUS**, à l'unanimité au sein du Conseil d'Administration :

Au titre de **délégués titulaires** :

1. **CUZIN Agnès**
2. **MENEGHETTI Marc**

Au titre de **délégués suppléants** :

1. **GENOUD Marc**
2. **LECAQUE Vincent**

Les délégués pour la Communauté de Communes du Haut-Chablais :

Titulaires à l'Assemblée Générale	Elections
<ul style="list-style-type: none"> ✓ DENNE Jean-Claude ✓ LOMBARD Gérald ✓ MARULLAZ Aube ✓ TRABICHET Yannick 	<p>Titulaire MARULLAZ Aube</p> <p>Suppléant LOMBARD Gérald</p>

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré :

✓ **SONT ELUS, à l'unanimité au sein du Conseil d'Administration :**

Au titre de **délégué titulaire :**

1. MARULLAZ Aube

Au titre de **délégué suppléant :**

1. LOMBARD Gérald

Les délégués pour la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles :

Titulaires à l'Assemblée Générale	Elections
<ul style="list-style-type: none"> ✓ ANTONIELLO Claude ✓ BOETTNER Charlotte ✓ MEGARD Claire ✓ MONTCOUQUIOL Julie 	<p>Titulaire ANTONIELLO Claude</p> <p>Suppléant BOETTNER Charlotte</p>

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré :

✓ **SONT ELUS, à l'unanimité au sein du Conseil d'Administration :**

Au titre de **délégué titulaire :**

1. ANTONIELLO Claude

Au titre de **délégué suppléant :**

1. BOETTNER Charlotte

Les délégués pour la Communauté de Communes du Pays Rochois :

Titulaires à l'Assemblée Générale	Elections
<ul style="list-style-type: none"> ✓ BERNIER François ✓ BUFFLIER Daniel ✓ DOLDO Dominique ✓ GEORGET Jean-Claude ✓ RATSIMBA David 	<p>Titulaire RATSIMBA David</p> <p>Suppléant DOLDO Dominique</p>

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré :

- ✓ **SONT ELUS, à l'unanimité au sein du Conseil d'Administration :**

Au titre de **délégué titulaire :**

- 1. RATSIMBA David**

Au titre de **délégué suppléant :**

- 1. DOLDO Dominique**

Les délégués pour la Communauté de Communes Fier et Usses :

Titulaires à l'Assemblée Générale	Elections
<ul style="list-style-type: none"> ✓ DREME Fabienne ✓ FRANCOIS Virginie ✓ GUITTON Christophe ✓ SBAFFO Maly 	<p>Titulaire GUITTON Christophe</p> <p>Suppléant SBAFFO Maly</p>

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré :

- ✓ **SONT ELUS, à l'unanimité au sein du Conseil d'Administration :**

Au titre de **délégué titulaire :**

- 1. GUITTON Christophe**

Au titre de **délégué suppléant :**

- 1. SBAFFO Maly**

Les délégués pour la Communauté de Communes Montagnes du Giffre :

Titulaires à l'Assemblée Générale	Elections
<ul style="list-style-type: none"> ✓ ANDRES Sylvie ✓ BEERENS-BETTEX Simon ✓ BOUVET Stéphane ✓ BUCHARLES Christine 	<p>Titulaire BEERENS-BETTEX Simon</p> <p>Suppléant ANDRES Sylvie</p>

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré :

- ✓ **SONT ELUS, à l'unanimité au sein du Conseil d'Administration :**

Au titre de **délégué titulaire** :

- 1. BEERENS-BETTEX Simon**

Au titre de **délégué suppléant** :

- 1. ANDRES Sylvie**

Les délégués pour la Communauté de Communes Pays d'Evian-Vallée d'Abondance :

Titulaires à l'Assemblée Générale	Elections
<ul style="list-style-type: none"> ✓ BURNET Jacques ✓ GILLET Bruno ✓ JACQUIER Pierre-André ✓ MEDORI Ange ✓ PFLIEGER Géraldine ✓ PODEVIN Christian 	<p>Titulaires GILLET Bruno PFLIEGER Géraldine</p> <p>Suppléants BURNET Jacques MEDORI Ange</p>

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré :

- ✓ **SONT ELUS, à l'unanimité au sein du Conseil d'Administration :**

Au titre de **délégués titulaires** :

- 1. GILLET Bruno**
2. PFLIEGER Géraldine

Au titre de **délégués suppléants** :

- 1. BURNET Jacques**
2. MEDORI Ange

Les délégués pour la Communauté de Communes Sources du Lac d'Annecy :

Titulaires à l'Assemblée Générale	Elections
<ul style="list-style-type: none"> ✓ BOURNE Hervé ✓ COUTIN Michel ✓ DALEX Jacques ✓ SCHERMA Sébastien 	<p>Titulaire COUTIN Michel</p> <p>Suppléant BOURNE Hervé</p>

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré :

- ✓ **SONT ELUS, à l'unanimité au sein du Conseil d'Administration :**

Au titre de **délégué titulaire** :

- 1. COUTIN Michel**

Au titre de **délégué suppléant** :

- 1. BOURNE Hervé**

Les délégués pour la Communauté de Communes des Vallées de Thônes :

Titulaires à l'Assemblée Générale	Elections
<ul style="list-style-type: none"> ✓ AUDETTE Laurence ✓ FOURNIER-BIDOZ Gérard ✓ PERRILLAT-AMEDE André ✓ THEVENET Didier 	<p>Titulaire FOURNIER-BIDOZ Gérard</p> <p>Suppléant PERRILLAT-AMEDE André</p>

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré :

- ✓ **SONT ELUS, à l'unanimité au sein du Conseil d'Administration :**

Au titre de **délégué titulaire** :

- 1. FOURNIER-BIDOZ Gérard**

Au titre de **délégué suppléant** :

- 1. PERRILLAT-AMEDE André**

Les délégués pour la Communauté de Communes Usse et Rhône :

Titulaires à l'Assemblée Générale	Elections
<ul style="list-style-type: none"> ✓ CALLET Gilles ✓ FORESTIER Jean-Paul ✓ POZZO Florence ✓ REVILLON Bernard ✓ TARAGON Sylvie 	<p>Titulaire REVILLON Bernard</p> <p>Suppléant TARAGON Sylvie</p>

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré :

- ✓ **SONT ELUS, à l'unanimité au sein du Conseil d'Administration :**

Au titre de **délégué titulaire** :

- 1. REVILLON Bernard**

Au titre de **délégué suppléant** :

- 1. TARAGON Sylvie**

Les délégués pour l'Assemblée Spéciale :

Titulaires à l'Assemblée Générale	Elections
<ul style="list-style-type: none"> ✓ BERTHIER Allain (commune d'ONNION) ✓ GUIBERTI Frédéric (commune de SAXEL) ✓ MATTEL Jean-Luc (commune des CONTAMINES-MONTJOIE) ✓ MUSARD Jean-Paul (commune de BOEGE) 	<p>Titulaire MUSARD Jean-Paul</p> <p>Suppléant BERTHIER Allain</p>

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré :

- ✓ **SONT ELUS, à l'unanimité au sein du Conseil d'Administration :**

Au titre de **délégué titulaire** :

- 1. MUSARD Jean-Paul**

Au titre de **délégué suppléant** :

- 1. BERTHIER Allain**

POINT 3

2020-02 – VOTE : MODIFICATION DES STATUTS DE L'EPF 74

Conformément aux dispositions de l'Article 9 des statuts de l'Etablissement, l'Assemblée Générale vote les modifications des statuts, sur proposition du Conseil d'Administration.

Conformément à l'Article 14 des statuts de l'Etablissement, le Conseil d'Administration a délibéré, dans sa séance du 7 février 2020, sur les propositions suivantes de modifications statutaires :

Modification de l'Article 21 – Modalités d'intervention

Au lieu de lire :

L'Etablissement Public Foncier peut acquérir des terrains et immeubles à la demande des collectivités ou EPCI adhérents ou, dans le cadre d'une mission générale de prospection et d'acquisitions, avec leur accord. Un dossier émanant de la collectivité doit formaliser cette demande. Il peut concerner un ou plusieurs biens, préciser leur affectation et les modalités de portage des biens acquis par l'Etablissement Public Foncier.

Une délibération précisera notamment les modalités de rachat des immeubles propriétés de l'Etablissement Public Foncier par :

- La collectivité,
- Ou un concessionnaire ou régisseur de ZAC, un établissement à vocation sociale, un constructeur de logements aidés, désigné par elle.

Le conseil d'administration délibère sur les acquisitions qui sont proposées à l'Etablissement Public Foncier par ses adhérents.

L'Etablissement Public Foncier ne procède à aucun aménagement sur les terrains et immeubles dont il est propriétaire pour le compte des collectivités adhérentes.

Les acquisitions foncières sont réalisées sur la base maximale d'une évaluation de France Domaine pour laquelle le conseil d'administration renonce à passer outre, sauf décision du juge de l'expropriation.

En cas d'acquisition par procédure administrative, le prix fixé par la juridiction compétente en première ou en deuxième instance devient le prix retenu par les services de l'Etablissement Public Foncier.

En cas d'adjudication forcée ou volontaire, l'établissement n'intervient pas au-delà du montant fixé par France Domaine.

Toutefois, dans les cas où l'acquisition des immeubles est inférieure au seuil minimum de consultation, l'EPF 74 fait appel à un expert immobilier chargé de lui fournir une estimation de la valeur vénale des biens à acquérir.

Le conseil d'administration renonce à passer outre l'estimation produite.

En outre, dans les cas où l'estimation de France Domaine n'intervient pas dans un délai de 1 mois suite à la saisine par l'établissement, l'EPF 74 saisit un expert immobilier chargé de lui fournir une estimation de la valeur vénale des biens à acquérir et pour laquelle le conseil d'administration renonce à passer outre.

Tout membre souhaitant acquérir un bien immobilier au-delà de l'évaluation de France Domaine, ou le cas échéant au-delà de l'évaluation de l'expert immobilier mandaté par l'EPF 74, devra se charger lui-même de l'acquisition et la financer sur son propre budget.

Il convient de lire :

L'Etablissement Public Foncier peut acquérir des terrains et immeubles à la demande des collectivités ou EPCI adhérents ou, dans le cadre d'une mission générale de prospection et d'acquisitions, avec leur accord. L'EPF est également compétent pour réaliser ou faire réaliser toutes les actions de nature à faciliter l'utilisation et l'aménagement ultérieur, au sens du même article L. 300-1, des biens fonciers ou immobiliers acquis. Un dossier émanant de la collectivité doit formaliser cette demande. Il peut concerner un ou plusieurs biens, préciser leur affectation et les modalités de portage des biens acquis par l'Etablissement Public Foncier.

Une délibération précisera notamment les modalités de rachat des immeubles propriétés de l'Etablissement Public Foncier par :

- La collectivité,
- Ou un concessionnaire ou régisseur de ZAC, un établissement à vocation sociale, un constructeur de logements aidés, désigné par elle.

Le conseil d'administration délibère sur les acquisitions qui sont proposées à l'Etablissement Public Foncier par ses adhérents.

~~L'Etablissement Public Foncier ne procède à aucun aménagement sur les terrains et immeubles dont il est propriétaire pour le compte des collectivités adhérentes.~~

Les acquisitions foncières sont réalisées sur la base maximale d'une évaluation de France Domaine pour laquelle le conseil d'administration renonce à passer outre, sauf décision du juge de l'expropriation.

En cas d'acquisition par procédure administrative, le prix fixé par la juridiction compétente en première ou en deuxième instance devient le prix retenu par les services de l'Etablissement Public Foncier.

En cas d'adjudication forcée ou volontaire, l'établissement n'intervient pas au-delà du montant fixé par France Domaine.

Toutefois, dans les cas où l'acquisition des immeubles est inférieure au seuil minimum de consultation, l'EPF 74 fait appel à un expert immobilier chargé de lui fournir une estimation de la valeur vénale des biens à acquérir.

Le conseil d'administration renonce à passer outre l'estimation produite.

En outre, dans les cas où l'estimation de France Domaine n'intervient pas dans un délai de 1 mois suite à la saisine par l'établissement, l'EPF 74 saisit un expert immobilier chargé de lui fournir une estimation de la valeur vénale des biens à acquérir et pour laquelle le conseil d'administration renonce à passer outre.

Tout membre souhaitant acquérir un bien immobilier au-delà de l'évaluation de France Domaine, ou le cas échéant au-delà de l'évaluation de l'expert immobilier mandaté par l'EPF 74, devra se charger lui-même de l'acquisition et la financer sur son propre budget.

Modification de l'Article 22 - Avance de trésorerie à la Foncière

Au lieu de lire :

Article 22 – Avance de trésorerie à la Foncière

L'EPF 74 peut réaliser des avances de trésorerie au bénéfice de La Foncière, Groupement d'Intérêt Public dont l'EPF est membre fondateur.

Les avances se feront par voie de convention ponctuelle ou gratuite, qui fixera le montant avancé ainsi que l'échéance et les modalités de remboursement.

Ces avances sont inscrites au budget et versée à La Foncière au cours de l'exercice budgétaire correspondant.

Il convient de lire :

Article 22 – Avance de trésorerie et subventions accordées à la Foncière

L'EPF 74 peut réaliser des avances de trésorerie au bénéfice de La Foncière, Groupement d'Intérêt Public dont l'EPF est membre fondateur.

Les avances se feront par voie de convention ponctuelle ou gratuite, qui fixera le montant avancé ainsi que l'échéance et les modalités de remboursement.

Ces avances sont inscrites au budget et versée à La Foncière au cours de l'exercice budgétaire correspondant. **Le montant de ces avances est arrêté par le Conseil d'administration.**

L'EPF 74 peut également accorder à la Foncière des subventions relatives à l'acquisition de biens nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Le montant de cette enveloppe est arrêté par le Conseil d'administration.

Les membres de l'Assemblée Générale, après en avoir délibéré :

- ✓ **APPROUVE** à l'unanimité les modifications apportées ce jour aux Statuts de l'EPF.

CONCLUSION

*Le Président Christian DUPESSEY remercie tous les membres de leur présence et précise que la prochaine Assemblée Générale se tiendra **le jeudi 17 décembre 2020 à 9h30.***

Aucune autre question n'étant formulée, l'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 16h20.

*Le Président,
Christian DUPESSEY*

*Le secrétaire de séance,
Jean-Paul MUSARD*

Copie certifiée conforme et rendue exécutoire le 30-09-2020 par les services de Préfecture de la Haute-Savoie